

Positionnement par rapport au Service citoyen

Adopté par le comité de CIVIVA le 10 janvier 2023

Le point de départ du positionnement de CIVIVA sur le Service citoyen est notre vision : tant que le service militaire obligatoire existe en Suisse, le service civil de remplacement au service militaire obligatoire doit être protégé et développé. Le service civil offre une alternative judicieuse et rentable au service militaire, contribue de manière significative à la cohésion de la Suisse et remplit une fonction importante d'intégration sociale des jeunes.

CIVIVA salue le fait que l'initiative donne de l'élan à l'important débat sur l'avenir du système d'obligation de servir. Les demandes formulées par l'initiative rendent hommage, dans une certaine mesure, au travail que le service civil accomplit aujourd'hui déjà quotidiennement et le valorisent. CIVIVA partage également l'avis qu'un service à la société et à l'environnement est précieux pour nous toutes et tous. De plus, nous soutenons en principe l'aspiration des jeunes à s'engager pour la collectivité.

En même temps, en tant que Fédération pour le service civil, nous décelons plusieurs éléments problématiques dans l'initiative. Même si la mise en œuvre de l'initiative n'est pas encore clarifiée, nous sommes d'avis qu'un positionnement détaillé et critique à ce sujet est nécessaire.

Le travail forcé est contraire aux droits humains

L'obligation d'effectuer un service est à nos yeux contraire à [l'interdiction du travail forcé](#), que la Suisse a également ratifiée et qui est entrée en vigueur en 1959. Si l'initiative est acceptée et mise en œuvre, [on estime qu'environ 80'000 jeunes](#) seraient contraints d'effectuer un service chaque année.

L'initiative souhaite inciter à davantage d'aide et de solidarité. Une obligation d'être solidaire et d'aider va cependant à l'encontre de cet objectif. La solidarité et l'engagement social ne peuvent pas être invoqués par la contrainte étatique. Avec un service forcé, les intérêts et les capacités de toute une génération de jeunes gens sont relégués au second plan et les formations ainsi que les projets qui ne seraient éventuellement pas reconnus comme service sont reportés. Cela pourrait conduire à ce que l'initiative produise exactement l'effet inverse : une exécution laborieuse et non motivée d'une obligation et une supplantation de projets à bas seuil et créatifs reposant sur l'initiative personnelle.

Hiérarchisation des formes de service

La garantie requise de remplir les effectifs de l'armée et de la protection civile mentionnée dans le texte de l'initiative introduirait à nouveau une hiérarchisation des formes de service. Aujourd'hui déjà, il n'y a pas de libre choix, les personnes effectuant un service civil doivent apporter la preuve par l'acte en effectuant un service 1,5 fois plus long. Avec la garantie des effectifs de l'armée exigée par l'initiative, l'accomplissement du service dans l'armée pourrait en outre être imposé. Ainsi, les jeunes pourraient être contraint·e·s d'accomplir leur service militaire si les effectifs n'étaient pas garantis.

Parallèlement, le service civil de remplacement (service civil), actuellement inscrit dans la Constitution, serait supprimé. La possibilité de refuser le service militaire est ainsi contournée. Cependant, il doit être possible à tout moment pour toutes les personnes astreintes au service d'accomplir un service civil si elles étaient obligées de s'engager dans l'armée ou si un conflit de conscience survenait ultérieurement pendant l'accomplissement du service dans l'armée. Il convient d'ajouter que l'introduction d'un service obligatoire pour la collectivité est liée à une grande incertitude quant aux coûts.

La pression sur le personnel soignant augmente

Il est évident que dans les domaines où l'on manque déjà cruellement de personnel en raison du manque de places de formation et des mauvaises conditions de travail et d'encadrement, il y aurait encore plus d'affectations de service. Au lieu d'améliorer ces mauvaises conditions de travail, il pourrait être plus intéressant pour les institutions de soins, par exemple, de puiser du personnel non formé et mal rémunéré dans le pool des jeunes "astreint-e-s" - ce qui, à son tour, accentuerait massivement la pression sur l'embauche et la rémunération du personnel formé.

L'Office fédéral du service civil garantit actuellement que les affectations sont neutres sur le marché du travail, comme le prévoit la loi. On peut se demander si, en cas de multiplication des personnes effectuant leur service, celle-ci pourrait encore être garantie, abstraction faite du surcroît de travail administratif, et si, par exemple, des situations de concurrence avec les places de stage ne pourraient pas apparaître.

L'engagement bénévole et le travail de care sont mis à mal

Comme nous l'avons déjà évoqué, nous partons du principe qu'une obligation de s'engager pour la société et l'environnement pourrait avoir un effet contraire. Les milliers d'associations qui existent en Suisse ne fonctionnent que grâce à l'engagement infatigable de bénévoles volontaires. Les bénévoles engagé-e-s s'identifient aux objectifs d'une association, contribuent pour une part importante au travail et assurent son existence. Une obligation de servir pourrait entraîner une diminution de l'engagement bénévole - ce qui aurait des conséquences fatales : [selon l'Office fédéral de la statistique](#), environ 620 millions d'heures de travail par an ont été fournies par des collaborateur·ice-s bénévoles durant l'année de la pandémie de Covid 2020.

De plus, le fait que l'initiative demande d'étendre l'obligation de servir aux femmes représente un pas en arrière en matière de politique d'égalité. Les femmes fournissent aujourd'hui la majeure partie du travail de care non rémunéré, que ce soit envers les enfants, les membres de leur famille nécessitant des soins ou leur cercle de connaissances. L'initiative ne prévoit pas la reconnaissance de ce travail indispensable au bon fonctionnement de la société et le torpille véritablement en introduisant une obligation.

De plus, il n'est pas clair quel engagement serait pris en compte pour un éventuel service citoyen. Un engagement auprès des pompiers volontaires serait-il reconnu au même titre qu'un militant de la grève du climat ou qu'une jeune parlementaire ?

Conclusion

Tous ces arguments nous mènent à la conclusion que l'initiative "Pour une Suisse engagée" résolument être rejetée.

CIVIVA propose différentes mesures concrètes pour renforcer l'engagement pour la société et l'environnement :

- Un alignement de la durée de service du service civil sur celle de l'armée
- Un assouplissement des conditions d'affectation
- Un accès volontaire et direct au service civil pour les femmes, les personnes sans passeport suisse et les personnes inaptes au service militaire

Documents complémentaires :

- https://www.zivildienst.ch/fileadmin/user_upload/CIVIVA_Positionspapier_Mai_2017.pdf
- https://www.servicecivil.ch/fileadmin/user_upload/Wording_Service_Citoyen_von_CIVIVA_def_FR.pdf